

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 novembre 2018 - 20H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLLOT, Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI (arrivé à 20h42), Arnaud DUCAULLIER-FAUVY (arrivé à 20h46)

ABSENTS : Bruno BESANÇON

Excusés et Pouvoirs : Michel PERRET donne pouvoir à Marcel BERTHIER et Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

Délibérations :

1/ Extinction éclairage public de nuit

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle ou totale de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La Commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Horaire d'extinction voté par le conseil : 23h00 à 5h

Voté à 13 voix (dont 2 pouvoirs) pour la coupure de nuit et 1 abstention

2/ Retrait du syndicat Intercommunal AGEDI (informations cadastrales)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous adhérons au syndicat intercommunal AGEDI. Le syndicat nous fournit une connexion au portail CADCOM. Depuis peu, la Communauté de Communes de Bièvre Isère nous fournit le même type de prestation, il n'apparaît donc plus nécessaire de souscrire au CADCOM. Monsieur le Maire propose de se retirer du syndicat intercommunal AGEDI.

Voté à 14 voix pour (dont 2 pouvoirs).

Questions diverses :

1/ Désignation des membres de la commission de contrôle – Registre Electoral Unique

Titulaire : Florence MANDON - Suppléant : Erwan BRACCHI

2/Ménage bâtiment Mairie : la société MB4807 de Saint-Jean de Bournay a débuté début novembre son contrat.

3/ Faire vivre autrement notre Eglise : Nous avons l'opportunité de faire venir l'artiste peintre Gilles Lavergne, si un accord est trouvé, il pourrait exposer une partie de ses œuvres au printemps à l'intérieur de notre église.

4/Divers :

- Une décision modificative a été actée pour payer le SEDI 38 pour un montant de 1 301,50 € transfert de l'article 020 (dépenses imprévues investissement) à l'article 2041512 (bâtiments, installations...)
- Lettre Bièvre Isère, information sur la promotion du naturisme par la fédération Française de naturisme.
- Le téléthon ne sera pas organisé cette année par Culin, Monsieur Pierre PONCET le président de l'AFL organisera en compensation un apéro pour recueillir des dons.
- **Photographe Monsieur Karl F. STEWART** demande de faire un vernissage le 08/12/2018 Thème : « Chien et Loup » Des photos et un diaporama seront diffusés suite à un reportage effectué sur notre commune, notamment à travers des « figures » locales marquantes de Tramolé.
- Voirie – Liaison douce centre village: Le bureau d'étude Alp' Etude a rendu son avant-projet avec son estimation, nous allons peaufiner les possibilités de financements avant de lancer l'appel d'offre pour lancer les travaux.
- Extension école de Culin/Tramolé : concernant l'extension de l'école, le Vice-Président du SIVU indique que les plis de l'appel d'offres ont été reçus. Les résultats provisoires sont encourageants : des offres ont été reçues pour tous les lots et pour des prix s'approchant des estimations. Les offres sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Les marchés devraient être attribués d'ici la fin de l'année permettant de démarrer les travaux dans les temps

Fin de la séance : 22h00

